

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.052

Objet
LOTISSEMENT LUCAS
Abandon de terrain

DATE DE CONVOCATION

27 Mars 1981

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 16

Nombre de votants 23

PRO POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

BOUS-PRÉFECTURE
16 AVR 1981

5

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le trois avril à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, M. FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET, BUJARD, PAPEAU, POUGET, TETARD, MAURELLET, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, PELLETIER, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. PELLETIER
BOISARD par M. MAURELLET
COLLE par M. LIS
BOUCHET par M. BOUTET
~~XXXXXXXXXX~~ POUMAILLOUX par M. FABER
CABAL par M. BOULAN
GUICHAOUA par M. PAPEAU

Excusé : M. NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

M. LUCAS a bénéficié de l'arrêté préfectoral N° 5237 en date du 27 Août 1976, portant autorisation de lotir en quatre lots une parcelle de terrain dépendant de sa propriété, sise au lieudit "Le Maine", Boulevard de la Marne à ROYAN.

Cette autorisation est conditionnée par la cession gratuite au profit de la Ville d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 217 m², nécessaire à l'aménagement du boulevard de la Marne, au droit du lotissement.

En outre, le lotisseur est astreint au versement d'une taxe de 5.908 Frs par lot. Par contre, la Collectivité doit prendre en charge les frais d'extension du réseau d'assainissement (eaux usées) sur une longueur de 60 ml.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le dossier de lotissement et notamment les plans de situation et des lieux,

Vu l'arrêté préfectoral portant autorisation de lotir en date du 27 Août 1976,

Vu l'avis favorable de la Commission "Urbanisme et Construction. Equipement et Environnement.Travaux", réunie le 23 Mars 1981.

Considérant l'intérêt que présente pour la Collectivité, l'aménagement du Bd de la Marne, au droit du lotissement,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite, une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de Deux cent dix sept mètres carrés (217 m²) dépendant de la propriété de M. LUCAS, sise Boulevard de la Marne à ROYAN.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente concrétisant la transaction, qui sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- de prendre en charge les frais et honoraires du Géomètre et du Notaire.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 908 Article 2101 du Budget Primitif pour l'exercice 1981.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

